

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110630-VD20110627-023-DE
Date de signature : 01/07/2011
Date de réception : 01/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Quartier Junot - Acquisition d'une partie du mur d'enceinte et de l'ancien chemin de ronde

Mme LEMOUZY, au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par convention publique d'aménagement du 7 octobre 1999, la réalisation de l'opération d'aménagement « Quartier Junot » a été confiée à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD).

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a ensuite été créée par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2001.

En application des dispositions de la convention, la SEMAAD doit procéder à la rétrocession de l'ancien chemin de ronde et du mur d'enceinte de l'ancienne caserne Junot, bordant ce site dans sa partie sud.

Il est ainsi proposé de procéder à l'acquisition d'une partie du chemin et du mur, moyennant la somme symbolique de 5 €.

Compte tenu de leur implantation, il est précisé que les autres parties du mur et du chemin seront cédées par la SEMAAD au profit des propriétaires riverains.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) d'une partie de l'ancien chemin de ronde, cadastrée section AT n°152 de 238 m² et d'une partie du mur d'enceinte, cadastrée section AT n°262 de 48 m², bordant au sud la ZAC « Quartier Junot », moyennant 5 € symboliques ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ